



Programme des Nations Unies pour l'environnement



Distr.
RESTREINTE

UNEP/WG.91/2/Rev.1
24 juin 1983

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Deuxième réunion du Groupe de travail
de la coopération scientifique et
technique pour le Programme MED POL

Athènes, 21-25 novembre 1983

ORDRE DU JOUR ANNOTE

GE.83-02469

Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, en adoptant le Programme à long terme de surveillance continue et de recherche relatif au Plan d'action pour la Méditerranée (MED POL - PHASE II) sont convenues, à leur deuxième réunion qui s'est tenue à Cannes du 2 au 7 mars 1981 qu' :

"Un groupe permanent de travail sur la coopération scientifique et technique sera créé par les Parties contractantes afin de les aider à examiner les progrès du programme et en évaluer les résultats. Il conseillera le PNUE sur les problèmes techniques et de politique générale relatifs au programme et rédigera des recommandations qui seront présentées par l'entremise du PNUE - secrétariat de la Convention - aux réunions des Parties contractantes. Le groupe, qui sera composé des coordonnateurs nationaux de MED POL désignés par les autorités nationales intéressées, se réunira au moins une fois par an." (UNEP/IG.23/11, annexe V, paragraphe 51).

Les Parties contractantes ont estimé que le Groupe de travail devrait être l'un des mécanismes qui serviront, chacun pour sa part, à l'analyse des informations et à leur première évaluation. (UNEP/IG.23/11, annexe V, paragraphe 10 1)).

A sa première réunion, tenue à Athènes, du 28 septembre au 2 octobre 1981, le Groupe de travail a examiné les mesures envisagées par le secrétariat pour le lancement du Programme MED POL - PHASE II et lui a donné des avis sur les problèmes techniques et les problèmes de politique générale relatifs au Programme (UNEP/WG.62/7).

La deuxième réunion du Groupe de travail est organisée par le Directeur exécutif du PNUE pour faire le point et examiner les activités prévues pour la période 1984-1985. En outre, le Groupe de travail est invité à revoir l'évaluation de l'état de pollution mercurielle et microbienne de la mer Méditerranée ainsi que les rapports sur l'application des deux protocoles relatifs à la Convention. Le secrétariat transmettra ses recommandations aux Parties contractantes à leur prochaine réunion (avril 1984) pour les aider à voir où en est la mise en oeuvre des activités menées dans le cadre du Programme MED POL et à décider de la suite à donner à ces activités.

Le secrétariat a préparé le projet d'ordre du jour annoté ci-après pour faciliter les délibérations du Groupe de travail.

Point 1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par le(s) représentant(s) du Directeur exécutif du PNUE à Athènes, le lundi 21 novembre 1983 à 10 heures dans la salle de conférence de l'Unité de coordination pour le Plan d'action de la Méditerranée. Tous les coordonnateurs nationaux du Programme MED POL ont été invités en qualité de membres du Groupe de travail de la coopération scientifique et technique. Les représentants de la FAO, de l'UNESCO, de la COI, de l'OMS, de l'OMM, de l'AIEA et de l'OMI ont également été invités.

Point 2. Règlement intérieur

Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs s'appliquera à la réunion (UNEP/IG.43/6, annexe XI).

Point 3. Election du Bureau

Les participants seront invités à élire un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

Point 4. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé (UNEP/WG.91/1) et l'ordre du jour annoté (UNEP/WP.91/2) seront soumis aux participants pour adoption.

Point 5. Organisation des travaux

Eu égard aux travaux prévus, il est proposé que le Groupe de travail se réunisse seulement en séances plénières. Des groupes ad hoc de discussion ou des comités de rédaction pourront être constitués par le Bureau, en consultation avec le secrétariat. L'interprétation simultanée en anglais et en français sera assurée aux séances plénières et les documents seront distribués dans les deux langues.

Point 6. Rapport intérimaire sur les activités de surveillance menées en 1981-1983 dans le cadre du Programme MED POL et propositions pour 1983-1985

Le secrétariat présentera le document UNEP/WG.91/3 établi en étroite collaboration avec les organisations coopérantes compétentes. Des informations sur la mise en oeuvre des activités menées dans le cadre du Programme à long terme de surveillance continue et de recherche relatif au Plan d'action pour la Méditerranée (MED POL - PHASE II) depuis son lancement en 1981 et des propositions y figureront.

Le Groupe de travail est invité à prendre note des informations contenues dans le rapport et à présenter des observations à ce sujet ainsi qu'au sujet du plan de travail et du calendrier proposés pour 1983-1985. Il voudra peut-être aussi faire des recommandations au Directeur exécutif du PNUE au sujet du plan de travail et calendrier de 1983-1985 afin qu'elles soient transmises aux Parties contractantes à leur prochaine réunion extraordinaire (avril 1984).

Le Groupe de travail devra en particulier fixer son attention sur les points suivants :

- accord sur l'utilisation des formules de rapport proposées (voir UNEP/WG.91/3, annexe II);
- périodicité des prises d'échantillons recommandée;
- assistance financière à allouer aux centres nationaux de recherche participant à la surveillance pendant la période 1983-1985.

Point 7. Rapport intérimaire sur les activités de recherche menées dans le cadre du Programme MED POL en 1981-1983 et propositions pour 1983-1985

Le secrétariat présentera le document UNEP/WG.91/4, établi en étroite coopération avec les organisations coopérantes compétentes. Ce document contient des renseignements sur la mise en oeuvre des activités de recherche entreprises par les laboratoires nationaux désignés pour participer au Programme MED POL - PHASE II, ainsi que des recommandations pour la période 1983-1984.

Le Groupe de travail est invité à prendre note des informations contenues dans le rapport et à présenter ses observations au secrétariat à ce sujet ainsi qu'en ce qui concerne le plan de travail et le calendrier proposés pour 1983-1985 notamment. Il voudra peut-être aussi faire des recommandations au Directeur exécutif du PNUE au sujet de la mise en oeuvre des activités de recherche futures du Programme MED POL afin qu'elles soient transmises aux Parties contractantes à leur prochaine réunion extraordinaire (avril 1984).

Point 8. Evaluation de l'état actuel de la pollution mercurielle de la Méditerranée et mesures antipollution proposées

Le secrétariat présentera le document UNEP/WG.91/5, établi en étroite collaboration avec la FAO et l'OMS, qui est fondé essentiellement sur les résultats relevés pendant la phase pilote du Programme MED POL par les laboratoires participant aux projets MED POL II et MED POL III et sur les résultats des discussions tenues et des recommandations formulées à plusieurs réunions d'experts organisées dans le cadre de ces projets.

Le Groupe de travail est invité à présenter ses observations sur les informations contenues dans le document, en particulier sur les propositions de recommandations établies par le secrétariat dont les Parties contractantes seront saisies pour examen à leur prochaine réunion extraordinaire (avril 1984).

Point 9. Evaluation de l'état actuel de la pollution microbienne de la Méditerranée et mesures antipollution proposées

Le secrétariat présentera le document UNEP/WG.91/6, établi en étroite collaboration avec l'OMS, qui est fondé essentiellement sur les résultats relevés pendant la phase pilote du Programme MED POL par les laboratoires participant au projet MED POL VII, et sur les résultats des discussions tenues et des recommandations formulées à plusieurs réunions d'experts organisées dans le cadre de ce projet. L'analyse de la législation des pays qui est faite dans le document repose sur des informations communiquées au secrétariat et à l'OMS ou reçues des coordonnateurs nationaux du MED POL.

Le Groupe de travail est invité à présenter ses observations sur le document, en particulier sur les propositions de recommandations établies par le secrétariat dont les Parties contractantes seront saisies pour examen à leur prochaine réunion extraordinaire (avril 1984). Il est aussi invité à transmettre au secrétariat des rectificatifs et des renseignements supplémentaires ou mis à jour relatifs à la législation analysée dans le document.

Point 10. Rapport sur l'application du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique

Le secrétariat présentera le document UNEP/WG.91/7, établi à partir d'observations des Parties contractantes à la Convention de Barcelone relatives au document UNEP/IG.43/INF.10 et Add.1 (soumis aux Parties contractantes à leur troisième réunion à Dubrovnik, du 28 février au 4 mars 1983 et diffusé à nouveau sous couvert d'une lettre en avril 1983).

Le Groupe de travail est invité à présenter ses observations sur le document, en particulier sur les propositions de recommandation établies par le secrétariat en vue de la Réunion extraordinaire des Parties contractantes (avril 1984).

Point 11. Rapport sur l'application du Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs

Le secrétariat présentera le document UNEP/WG.91/8, établi à partir d'observations des Parties contractantes à la Convention de Barcelone relatives au document UNEP/IG.43/INF.9 (soumis aux Parties contractantes à leur troisième réunion, tenue à Dubrovnik, du 28 février au 4 mars 1983, et diffusé à nouveau sous couvert d'une lettre en avril 1983).

Le Groupe de travail est invité à présenter ses observations sur le document, en particulier sur les propositions de recommandation établies par le secrétariat en vue de la réunion extraordinaire des Parties contractantes (avril 1984).

Point 12. Questions diverses

Les autres questions se rapportant au Programme MED POL qui seraient portées à l'attention des participants ou du secrétariat seront examinées au titre de ce point.

Point 13. Adoption du rapport

Un projet de rapport sur la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

Point 14. Clôture de la réunion

La réunion sera close par le Président et par le(s) représentant(s) du Directeur exécutif le vendredi 25 novembre 1983 à 18 heures.